

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_02

FABRICATION ET DIFFUSION D'UN PRESENTOIR BOIS POUR LES MARQUES « VALEUR PARC »

Date de la convocation
10/01/25

Le 17 janvier 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine		V. MARTIN	X		
MARTIN Valéry	X				
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	2		5	10

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER

CODE PROJET 5106 Valorisation des produits

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure phare 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Stratégie agricole du Parc : Axe valorisation des productions locales.

Contrat de Parc 2023 – 2026 : FICHE ACTION N°4.5 : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

Le rapporteur, Geneviève BARAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- la Charte 2018-2033 et notamment l'axe 2 Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement, et en particulier les mesures 20 et 21.

- la stratégie agricole du Syndicat mixte de gestion du Parc, et notamment l'axe « valorisation des produits – fin de filière »

Contexte :

Les titulaires de la marque Valeurs Parc produits agricoles sont au nombre de 11 à ce jour et très prochainement 15 avec la création récente de la marque valeurs Parc « Laine ».

Pour rendre leur engagement visible, ils bénéficient, lors de la validation de leur marquage, d'un certain nombre d'outils : documentation technique, documentation annuelle (carte touristique, agenda des animations...), banderole à l'effigie de leur exploitation et de la marque.

Côté hébergements touristiques, les marqués ont en plus une malle en bois porteuse du logo « marque Valeurs Parc », permettant d'asseoir d'autant plus leur appartenance au réseau.

Après discussions avec les bénéficiaires, il s'est avéré que l'outil le plus pratique, notamment pour les exploitations réalisant des marchés de producteurs, serait un présentoir en bois.

Ce présentoir serait sérigraphié avec le logo marque Valeurs Parc, pour que les consommateurs puissent mieux identifier les bénéficiaires.

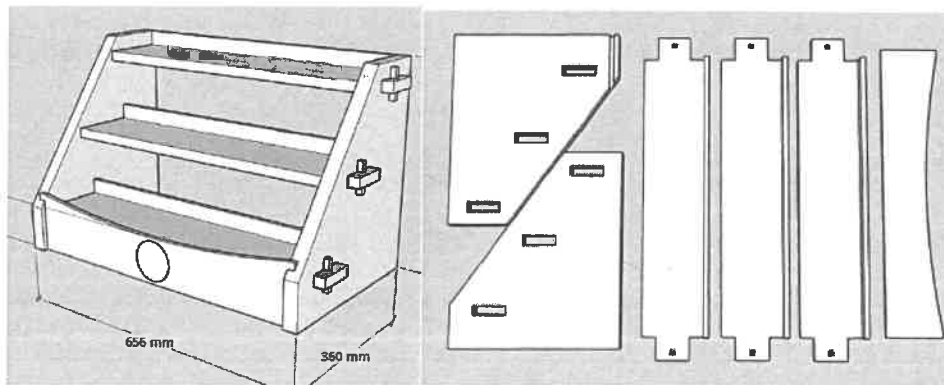
Description du projet :

Tous les bénéficiaires actuels de la marque ne pratiquent pas de vente directe via des marchés hebdomadaires ou saisonniers. C'est pourquoi il a été décidé de partir sur une dizaine d'articles en commande pour l'année 2025. Cette commande pourra être complétée les années suivantes, notamment pour les nouveaux bénéficiaires, mais aussi pour équiper la boutique de la maison du Parc, ou bien encore les épiceries locales présentant des produits « marque Valeurs Parc », de manière à les démarquer.

Plusieurs artisans du territoire ont été consultés, de manière à établir un estimatif financier.

La proposition qui retient l'attention des marqués est celle de Clémence Morazé, menuisière de Felletin, qui est par ailleurs la seule à avoir répondu à la demande de sérigraphie du logo. Elle souhaite s'entourer de l'atelier « Les Michelines » pour le réaliser.

L'artisane propose l'utilisation d'un bois local (chêne, frêne ou hêtre), et un assemblage pouvant être monté et démonté selon les besoins des utilisateurs : sans visserie, avec un système pratique de « clef de bois » ce qui simplifie le transport de l'outil.



Sa proposition s'élève à 1 943 € pour 10 présentoirs. Auxquels s'ajoutent 269 € de sérigraphie couleur, ou 139 € de sérigraphie monocouleur.

Le total serait donc de **2 082 € à 2 212 €** selon le choix de la sérigraphie.

Cette action était inscrite au contrat Parc 2023-2026 pour un montant total de 4 000 € avec un financement à 60 %.

Action	Autofinancement	Financement contrat Parc	Coût total
Achat de 10 présentoirs en bois	884,8 € (40%)	1 327,2 € (60%)	2 212 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la fabrication et la fourniture de 10 présentoirs en bois ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action, et engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la fabrication et la fourniture de 10 présentoirs en bois ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action, et engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	3	5	10		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24			17			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 23/01/25
Et qu'elle a été affichée le 23/01/25

